



## Communiqué CTAT du 13 octobre 2015

### Bilan de la mise en œuvre du télétravail à Météo-France

L'administration a présenté un document détaillé. L'établissement admet maintenant 122 télétravailleurs dont la moitié en directions centrales à Toulouse ; les nouvelles demandes (postérieures à l'expérimentation) contribuent à 45%. On compte 7 demandes non acceptées, refus motivés par l'administration. La voie de recours est la CAP.

Le Télétravail pour ce qu'on appelle « convenances personnelles » représente désormais 50% des accords, avec un quota souvent limité à 1 J TT / semaine. Cette option est un choix de certaines directions pour se donner le temps de bien évaluer l'impact du Télétravail sur le fonctionnement des services et les relations collectives. Le PDG considère nécessaire que le sujet soit également abordé par les managers avec l'ensemble de leur équipe.

### Appels à domicile

De l'avis général le Télétravailleur doit pouvoir être joint par téléphone pendant ses heures de travail à domicile. La possibilité d'un renvoi d'appel existe avec CareUser. Il sera demandé aux agents d'opérer ce renvoi d'appel, uniquement vers un poste fixe.

### Le décret Fonction Publique sur le Télétravail

Il est en cours de présentation, sa publication est attendue avant la fin de l'année.

Il sera accompagné de guides techniques couvrant différents aspects pratiques et réglementaires liés à la mise en œuvre du TT.

Les documents internes MF seront mis ultérieurement en conformité avec les dispositions du décret. Il faudra regarder à ce que les modalités de mise en application soient abordées de manière exhaustive et détaillée dans les documents MF. Il est d'ores et déjà prévu que les conditions d'application mentionnées dans les décisions individuelles seront davantage précisées.

### Temps de travail

Il est évoqué le souhait de Télétravailleurs de pouvoir moduler le temps de travail en TT, avec système de pointage. Par ailleurs, des gabarits PEGASE selon le système pivot et pour les agents en service postés seront créés.

### Outils/Equipements

L'environnement informatique de travail est moins performant que ce qu'il peut être en situation classique. Certains télétravailleurs, notamment développeurs, le déplorent. Le représentant de la DSI rappelle que tous les postes nomades sont en configuration Windows, Linux n'est pas disponible à ce jour.

Le PDG prévoit une augmentation du nombre de Télétravailleurs en 2016 surtout liée aux fermetures de centres. Il confirme que les demandes seront traitées au fil de l'eau pour les agents entrant dans le cadre de l'AIRT (accompagnement des restructurations) ; pour le cas général le recensement des

candidatures a lieu un fois par an. Les formations visant à faciliter la mise en œuvre du télétravail, pour les agents comme pour la hiérarchie sont attendues, elles sont annoncées pour 2016.

La CFDT-Météo était représentée par Jean-Luc Varron – DirOP/PG